

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07.081

L'An deux Mille Sept, le 22 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 15 juin 2007

DATE D'AFFICHAGE

Le 15 juin 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, , Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, M. MERLE, M. POTENNEC, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme DAVID-COURTIN représentée par M. CAU
Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS
Mme DURAND représentée par M. DENIS
M. FAVRE représenté par Mme BARRAUD-DUCHÉRON
Mme JOLY représentée par M. MERLE
Mme LABEYRIE représentée par Mme MONTRON
Mme MOINET représentée par Mme LECOMTE
Mme PELTIER représentée par M. SIMONNET
M. RAYMOND représenté par M. CHABANEAU

ABSENTS -EXCUSES : M. MOST, Mme ISENDICK

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 31

Madame CROUÉ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SPORTIVES

VOTE : UNANIMITE

La Commission des Sports, qui s'est réunie le 22 Mai 2007, a proposé l'attribution de plusieurs subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu les propositions de la Commission des Sports,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

- D'attribuer les subventions suivantes :

<u>ASSOCIATIONS SPORTIVES INDEPENDANTES</u>	<u>5 500,00</u>
○ TRIATH CLUB ROYANNAIS	1 000,00
○ SURF CLUB DU PAYS ROYANNAIS	1 500,00
○ LE P'TIT MOUSS	3 000,00
<u>ASSOCIATIONS MEMBRES DE L'UNION ROC</u>	<u>11 600,00</u>
<u>OMNISPORTS</u>	
○ A ROC RIDER'S	300,00
○ ROC BOXE	500,00
○ ROC ESCRIME	500,00
○ ROYAN VAUX ATLANTIQUE FOOTBALL CLUB	5 000,00
○ ROC HALTEROPHILIE	1 000,00
○ ROC JUDO	1 000,00
○ ROC TENNIS	500,00
○ ENTENTE ROYAN OCEAN ST SULPICE- CHAILLEVETTE TENNIS DE TABLE	300,00
○ ROC TIR A L'ARC	2 500,00
<i>TOTAL GENERAL</i>	<i>17 100,00</i>

- D'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 40.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 juin 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT